



▶ PLANTER ET MAINTENIR UNE HAIE



S'il y a bien un élément qui s'est raréfié dans nos campagnes ces 40 dernières années, ce sont les haies et talus boisés. Éléments faisant autrefois parties intégrantes de l'habitat agricole, ces espaces renferment une biodiversité insoupçonnée. Lieu de nidification, de nourrissage, de refuge, mais aussi de corridor migratoire, la haie est un maillon indispensable du réseau écologique qu'il est indispensable de conserver ou de recréer.

Choix des essences

- la haie sera constituée de minimum 8 espèces indigènes adaptées à la station, sélectionnées dans le tableau à la fin de cette fiche (les espèces en gras sont toutes entomophiles et sont à privilégier pour la petite faune). En attirant les insectes, elles offrent une ressource alimentaire indispensable pour les jeunes perdreaux et faisandeaux ;
- les différentes espèces seront mélangées pied par pied ou par groupes de 3 à 5 exemplaires de la même espèce (voir schéma ci-dessous).

Exemple de disposition groupée des plants pour une haie simple rang



Exemple de disposition groupée des plants pour une haie triple rang



A Aubépine à 1 style	H Houx	C Cornouiller	F Framboisier
E Églantier	P Pommier sauvage	G Groseiller	S Sureau

- la disposition par groupes permet de cloisonner les espèces afin de stopper naturellement une maladie végétale ou un ravageur qui s'attaquerait à une espèce en particulier (éviter à tout prix la monospécificité lors de la plantation) ;
- une bonne proportion des plants sera constituée par de l'aubépine (environ 30%), espèce courante dans les haies ;
- des arbres de haut jet peuvent être ajoutés de manière éparse dans la haie si le propriétaire le souhaite.

Configuration

- pour obtenir une haie qui joue rapidement son rôle, les plants seront placés à faible distance les uns des autres. Les distances renseignées ci-après correspondent aux critères de l'arrêté du Gouvernement wallon* ;
- les plants d'une même ligne seront plantés à maximum 0,7m l'un de l'autre avec un idéal de 0,5 m. Si la haie sera entretenue à une hauteur de moins de 2 m, la distance de plantation par rapport au voisin doit généralement être de plus de 50 cm. Si la haie sera entretenue à plus de 2 m, alors la distance de plantation par rapport au voisin doit être supérieure à 2 m. Il faut consulter le règlement communal à ce sujet ;
- pour une haie à plusieurs rangs, l'écartement entre les rangs sera de maximum 1,5 m avec un minimum de 0,7 m. Les plants seront dans ce cas mis en quinconce.

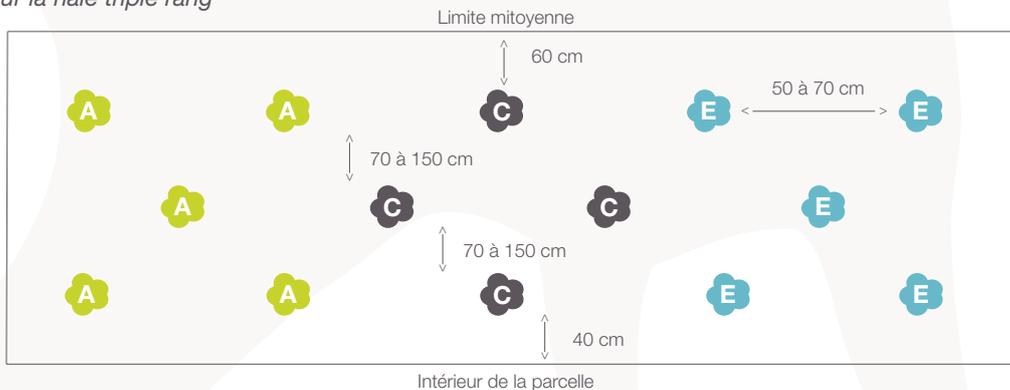
Pour la haie simple rang



Pour la haie double rang



Pour la haie triple rang



Pralinage

Le pralinage des plants est souhaité pour une meilleure reprise et est facilement réalisable soi-même. Pour ce faire, il faut mélanger de l'eau, de la terre du terrain (si possible argilo-limoneuse), du terreau et du fumier (certaines jardinerie vendent des pralins tous préparés).

Une fois cette opération effectuée, recouper les racines abîmées ainsi que celles qui sont trop longues. Prendre ensuite soin de les tremper dans ce mélange boueux.



* Arrêté du Gouvernement wallon du 8/09/16 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards (Moniteur Belge du 26/09/2016).

Paillage

Un paillage biodégradable peut être installé lors de la plantation pour favoriser la protection des plants face aux fortes gelées et à la concurrence des herbacées. Plusieurs formes de paillage sont envisageables. Parmi ceux-ci, deux solutions sont à mettre en avant :

- paillage biodégradable à base d'amidon ou de toile de jute (durabilité 2 à 3 ans, coût élevé) ;
- paillage biodégradable à base de paille de céréales (durabilité 1 à 2 ans, faible coût, nécessité de recharger annuellement).



Protection

Selon la densité de lièvres et de chevreuils présents sur la plaine, la mise en place de protection individuelle de plant sera envisagée.

Choix des plants

- plants à racines nues (coût réduit, mais période de plantation comprise entre mi-novembre et fin mars) ;
- plants en godets (plus chers, mais offrant un meilleur taux de reprise et une période de plantation plus longue (mi-avril)).

Entretien

La taille régulière des haies n'est pas obligatoire (favoriser des haies hautes et vives).

La taille des haies ne doit en aucun cas se faire entre le 15/03 et le 31/07 pour ne pas perturber la période sensible de reproduction des oiseaux ou des autres espèces profitant de la haie. Préférer les mois d'hiver (novembre à février). L'entretien pourra consister en un recépage partiel (par tronçons de haie) tous les 5 à 10 ans (coupe à 10 cm du sol). Voir schéma ci-dessous.

Il est conseillé de conserver un ourlet herbacé en bordure de haie pour favoriser la lisière étagée.



Liste des espèces d'arbres et arbustes pouvant constituer la haie

Les espèces en gras sont recommandées par Faune et Biotopes pour la petite faune des plaines de par la production de baies, insectes ou services sanitaires offerts.

Aubépine à un style

Aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata* (Poiret) DC.)

Aulne glutineux (*Alnus glutinosa* (L.) Gaertn.)

Bouleau pubescent (*Betula pubescens* Ehrh.)

Bouleau verruqueux (*Betula pendula* Roth)

Bourdaïne (*Frangula alnus* Mill.)

Cerisier à grappes (*Prunus padus* L.)

Charme (*Carpinus betulus* L.)

Châtaignier (*Castanea sativa* Mill.)

Chêne pédonculé (*Quercus robur* L.)

Chêne sessile (*Quercus petraea* Lieblein)

Cognassier (*Cydonia oblonga* Mill.)

Cornouiller mâle (*Cornus mas* L.)

Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea* L.)

Eglantier (*Rosa canina* L.)

Erable champêtre (*Acer campestre* L.)

Erable plane (*Acer platanoides* L.)

Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus* L.)

Framboisier (*Rubus idaeus* L.)

Frêne commun (*Fraxinus excelsior* L.)

Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus* L.)

Genêt à balais (*Cytisus scoparius* (L.) Link

Griottier (*Prunus cerasus* L.)

Groseillier à maquereaux (*Ribes uva-crispa* L.)

Groseillier noir ou cassis (*Ribes nigrum* L.)

Groseillier rouge (*Ribes rubrum* L.)

Hêtre commun (*Fagus sylvatica* L.)

Houx (*Ilex aquifolium* L.)

Lierre commun (*Hedera helix*)

Merisier (*Prunus avium* L.)

Noisetier (*Corylus avellana* L.)

Noyer commun (*Juglans regia* L.)

Orme champêtre (*Ulmus minor* Mill.)

Orme de montagne (*Ulmus glabra* Huds.)

Peuplier blanc (*Populus alba* L.) (hy)

Peuplier grisard (*Populus canescens* (Ait.) Smith)

Peuplier tremble (*Populus tremula* L.)

Poirier cultivé (*Pyrus communis* L. subsp. *communis*)

Pommier commun (*Malus sylvestris* (L.) Mill. subsp. *mitis* (W allr.) Mansf.)

Pommier sauvage (*Malus sylvestris* (L.) Mill. subsp. *sylvestris*)

Prunellier (*Prunus spinosa* L.)

Prunier crêpe (*Prunus domestica* L. subsp. *insititia* (L.) Bonnier et Layens)

Ronce bleue (Rubus caesius L.)

Saule à oreillettes (*Salix aurita* L.)

Saule à trois étamines (*Salix triandra* L.)

Saule blanc (*Salix alba* L.)

Saule cendré (*Salix cinerea* L.)

Saule des vanniers (*Salix viminalis* L.)

Saule fragile (*Salix fragilis* L.) et son hybride avec *S. alba* (*S. xrubens* Schrank)

Saule marsault (*Salix caprea* L.)

Saule pourpre (*Salix purpurea* L. var. *lambertiana* (Smith) Koch)

Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia* L.)

Sureau à grappes (*Sambucus racemosa* L.)

Sureau noir (*Sambucus nigra* L.)

Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos* Scop.)

Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata* Mill.)

Troène commun (*Ligustrum vulgare* L.)

Viorne lantane (*Viburnum lantana* L.)

Viorne obier (*Viburnum opulus* L.)

En image



ETUDE ET GESTION DE LA FAUNE ET DES HABITATS

Faune et Biotopes vous accompagne dans vos projets liés à l'aménagement des plaines agricoles et l'intégration des différents acteurs qui s'y côtoient (agriculteurs, propriétaires, chasseurs, naturalistes, communes, etc.). Nous mettons en valeur les intérêts communs des différents acteurs du milieu rural au bénéfice de la faune sauvage et de ses habitats.

Pour recevoir nos fiches techniques et pour toute information : info@faune-biotopes.be - www.faune-biotopes.be